

---

Adresse des membres composant la société populaire de Rethel-sur-Aisne (Ardennes) qui annoncent l'activité de leur atelier de salpêtre et d'un chevalier jacobin qu'ils ont armé et équipé, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres composant la société populaire de Rethel-sur-Aisne (Ardennes) qui annoncent l'activité de leur atelier de salpêtre et d'un chevalier jacobin qu'ils ont armé et équipé, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 9-10;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23281\\_t1\\_0009\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23281_t1_0009_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Etrangers à la diplomatie des rois ou la perfidie étoit le premier agent, qui les transformoit en une troupe de brigands, vous citoyens représentans, vous n'avez eu d'autre politique que la justice de votre cause et la confiance qu'inspire la liberté.

Combattant l'esclavage, les succès et les triomphes accompagnent nos armées, les thrones sont chancelans, eh bien, tous ces thrones ne cesseront d'aiguiser les poignards pour vous assassiner.

Vous avez mis les vertus à l'ordre du jour et le vice veillera dans la nuit pour perpétuer son empire, et celui de l'athéisme. C'est donc à tous les Français, lorsque vous oubliez votre propre sûreté pour assurer le bonheur de la Patrie, à se réunir et se serrer pour, à l'imitation du vertueux Geffroy, vous faire un rempart de leur corps.

Pour nous, citoyens représentans, habitans d'une petite commune mais importante par ses fortifications et son port qui sert de boulevard au département du Morbihan, nous renouvelons le serment en vos mains de poursuivre sans cesse les intrigans et les traitres qui voudroient porter atteinte à la représentation nationale, à l'unité de la République, et de nous ensevelir sous les ruines de nos remparts plutôt que de voir les féroces Anglais les souiller de leur présence ».

HERVEL (*agent nat.*), BLONDEL (*notable*), PAUMIER (*notable*), RENAUD (*mun.*), GIRAUD (*notable*), [et 1 signature illisible].

Pour la Sté popul. : HERNOT (*présid.*), SUNVILLE, BROHANT, BERNADOU, BEURIER, BESANCENET (*notable*), MAURICET (*vice-présid.*), DENIS, MAURIEU, LEVACHER [et 3 signatures illisibles].

Pour le c. révol. : CALVE (*secrét.*), LE CLAINGE, GALLIQUE, BATTON, LALLIEU, RENAUD, GUILLOU (*mun.*).

## 6

**Les administrateurs du département d'Ille-et-Villaine remercient la Convention nationale d'avoir terrassé les perfides apôtres de l'athéisme, en proclamant que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame; l'invitent à rester à son poste, et lui expriment l'horreur dont ils ont été saisis en apprenant l'attentat dirigé contre deux des plus zélés défenseurs des droits du peuple.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rennes, 13 prair. II] (2)

« Législateurs,

Quel contraste frappant s'offre à l'admiration de l'univers ! Nos ennemis avoient mis à l'ordre du jour tous les crimes et vous y avez mis toutes les vertus. Calomnie, corruption, fanatisme, trahisons, assassinats, famine, ils employent tout pour tuer la liberté et faire le malheur du monde. Persuadés qu'une République ne peut subsister sans mœurs, ils ont tout fait pour les exiler de la France ! Ils n'ont même pas rougi, les monstres, de réunir leurs efforts pour propager sourdement l'athéisme, principe destructeur de toute société humaine et de la morale publique. Ils savaient qu'en montrant au

(1) P.V., XLI, 111.

(2) C 308, pl. 1199, p. 24.

méchant l'impunité de ses crimes dans l'anéantissement de tout son être, ils répandroient aisément les semences de tous les vices, dont ils espéroient recueillir une abondante moisson. Idée affreuse du néant, tu commençois déjà à réjouir le crime et à désoler la vertu.

Malheureux sophistes qui pour dégrader l'humanité et anéantir toutes les grandes idées morales, voulez étouffer ce sentiment intérieur, qui rappelle sans cesse à l'homme l'existence de la Divinité, l'astre bienfaisant qui nous éclaire et vivifie la nature, l'ordre et l'harmonie de l'univers, tout ne vous annonce-t-il pas une intelligence suprême.

Dignes fondateurs de la plus puissante République du Monde, vous avez dévoilés les mystères de ces apôtres du mensonge ; vous avez détruit le germe de l'erreur, vengé la morale publique et comblé le précipice affreux qui se creusait sous nos pas. Votre décret qui proclame l'existence d'un Être Suprême et l'immortalité de l'âme a porté l'allégresse dans tous les points de la France ; il a reçu sa sanction dans tous les cœurs, et les fêtes que vous venez d'établir pour honorer l'éternel seront l'écueil du crime et le triomphe de la vertu.

Continués, législateurs, à vous rendre dignes du grand peuple que vous représentés : il est toujours là pour seconder vos efforts ; il est là pour concourir avec vous à sauver du naufrage le vaisseau de l'Etat et vous aider à creuser le tombeau des bourreaux du genre humain.

Un des monstres qui font frémir la nature vient de commettre un grand attentat contre la représentation nationale. A la nouvelle de l'assassinat projeté contre Robespierre et tenté contre Collot d'Herbois, votre sensibilité a égalé notre horreur : mais ils vivent encore, ces vrais amis du Peuple, la providence les a arrachés à la vengeance du crime pour achever de l'écraser. Vive la République ! ».

LOYSE, ROUET, DELATRE, LEHALPER, COLLIER  
[et 1 signature illisible].

## 7

**Les membres composant la société populaire de Rehel-sur-Aisne, département des Ardennes, écrivent à la Convention nationale que dans cette commune l'esprit public y est dans les meilleurs principes de la révolution ; que les citoyens de tout âge et de tous sexe s'assemblent tous les décadi dans le temple dédié à l'Être suprême, pour y entendre, par l'organe d'un comité d'instruction, le développement des grands principes de vertu et de morale que les législateurs ont mis à l'ordre du jour, et que c'est là aussi où les enfans récitent devant leurs pères et mères attendris l'immortelle Déclaration des droits de l'homme et la Constitution.**

**Ils annoncent que leur atelier de salpêtre est en activité, qu'il en a déjà fourni, et qu'ils espèrent que son produit sera double de celui que la loi a fixé.**

**Ils font part aussi qu'ils ont armé et équipé un cavalier jacobin qui est parti pour les frontières, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XLI, 112. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>).

[*Rethel-sur-Aisne, 14 prair. II*] (1)

« Citoyens représentans,

La torpeur et l'insouciance ont enfin émigré du cœur des François, depuis qu'ils sont républicains et vous leur inspirez l'activité dont vous êtes animés; les sans-culottes de la société populaire de Rethel-sur-Aisne, vous annoncent avec joie que cette activité opère dans cette commune le plus grand bien. Notre esprit éclairé des vrais lumières, communique à nos ames l'enthousiasme, et à nos cœurs la promptitude pour accélérer ce qui doit mettre le comble à nôtre bonheur (la destruction des tirans).

Déjà notre nitrière a fourni du salpêtre, elle est en grande activité, et nous espérons que son produit sera double de celui que la loi a fixé, nous avons fait exploiter des arbres pour les convertir en bois de fusils au nombre de 300.

L'amour de la patrie et la haine des tirans nous excite tous; on voit des essaims d'enfans de tous sexe allant avec joie consacrer leurs tendres mains à la confection d'un autel à la patrie, nous célébrons les décades avec zèle. Elles avoient dans notre commune leur objet avant que votre décret ne les fixat. En ces jours, nos assemblées sont attendrissantes. Le mari conduit au temple de la Raison son épouse et ses enfans (espérance de la patrie), pour y entendre, par l'organe d'un comité d'instruction, le développement des grands principes de vertu et de morale que vous avez mis à l'ordre du jour. Les jeunes citoyennes font retentir notre enceinte de leurs chants mélodieux: le jeune homme oubliant ses amours s'honore de la compagnie des vieillards qu'il conduit comme en triomphe. L'enfant vient y réciter l'immortelle déclaration des Droits de l'homme et la Constitution. Nous vous annonçons encore que nous avons équipé un cavalier jacobin; il est parti pour les frontières. Restez à votre poste et ça ira. Vive la République ».

ARRACHART (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles].

## 8

L'administration du district de Strasbourg, département du Bas-Rhin, écrit à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 3970 l., a été vendu 29,670 l.; ce qui fait, au-dessus de l'estimation, 25,700 l.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 9

Les membres composant la société populaire de Sumène, district du Vigan, département du Gard, écrivent à la Convention nationale: « Borie est le restaurateur de l'esprit public, le soutien et le défenseur du peuple dans notre département; voilà en peu de mots l'esquisse de ce représentant du peuple. Nous vous demandons, législateurs, que son séjour soit continué dans nos contrées ».

(1) C 310, pl. 1209, p. 1.

(2) P.V., XLI, 112. M.U., XLI, 346.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 10

Les citoyens composant la société populaire de Villers-Cotterets, district de Soissons, département de l'Aisne, félicitent la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé, et lui témoignent leur indignation sur l'horrible attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Villers-Cotterets, s.d.*] (3)

« Législateurs,

En proclamant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez alimenté de nouveau la pratique des vertus dont vous êtes les modèles.

C'est en secondant de toutes nos forces votre sublime énergie que nous voulons vous prouver notre attachement aux principes sacrés de l'Égalité, et c'est en entretenant parmi nous l'union, la concorde, la bonne foy et l'humanité que nous verrons arriver promptement les jours de délices que le peuple français devra au courage de ses représentans et à l'intrépidité des généreux deffenseurs de la liberté.

Représentans lorsque la société a appris par le bultain l'horrible attentat commis sur les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, elle a fremy d'indignation et a juré de rechef aine aux tirans; périsse a jamais les sellerats vomis par les enfers qui ose attenté a la vie de la représentation nationale.

Montagne sacrée, qui tenez la foudre nationale dans vos mains, lancé la avec précipitation sur ces monstres, et que le gleve de la loy termine leur carrière; les sanculottes composant cette société feront toujours un rempart de leurs corps pour garantir du crime les libérateurs du genre humain.

Restés à votre poste et ne l'abandonné que quand toutes les satellites seront exterminé. Vive la République ».

FLOBERT [et 2 signatures illisibles]

## 11

Les administrateurs du district de Tartas, département des Landes, au nom de leurs administrés, témoignent leur reconnoissance à la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.

Ils lui annoncent que toutes les communes de ce district ont déposé sur l'autel de la patrie

(1) P.V., XLI, 112. B<sup>m</sup>, 22 mess.; *Débats*, n° 659.

(2) P.V., XLI, 113.

(3) C 310, pl. 1209, p. 3.